

DEPARTEMENT  
DE L'AVEYRON

Mairie d'ARVIEU  
12120

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2006

L'An deux mille six, le quatre avril à neuf heures, le conseil municipal de la commune d'Arvieu s'est réuni, à la salle des délibérations, en séance ordinaire.

La séance est publique.

Etaient présents : Mmes et M. Raymond VAYSETTES, Gilles BOUHNOL, Elisabeth BONNAFOUS, Claude VAYSETTES, Rémi GERAUD, Laurent WILFRID, Claudine BRU, Jean-Marc DEJEAN, Pierre BLANCHYS, Jean-Louis CARRIERE, Jean-Paul COURONNE, Patricia CRESPIEN, Yvon COSTES, Guy LACAN, Marie-Jeanne SARRET

Laurent WILFRID a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire qui remercie Mr SEGOND Alain, Trésorier municipal de participer à cette séance pour la présentation des budgets.

### REDEVANCE ASSAINISSEMENT : Modification tarif

Monsieur le Maire donne lecture des tarifs de la redevance assainissement de l'année dernière et propose d'appliquer une légère augmentation. Il rappelle que l'assainissement collectif fait l'objet d'un budget annexe, et que les frais de fonctionnement de ce service ne font qu'augmenter tous les ans (entretien des réseaux et des stations d'épuration).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le tarif pour l'année 2006 et fixe la redevance assainissement à :

Pour la partie fixe :

- 20 € pour les usagers raccordés au réseau d'assainissement collectif dont le traitement est mal assuré (ou ceux raccordables dans les conditions fixées à l'article L 1331-1 du Code de la Santé Publique),
- 45 € pour les usagers raccordés au réseau d'assainissement collectif dont le traitement est opérationnel, (ou ceux raccordables dans les conditions fixées à l'article L 1331-1 du Code de la Santé Publique)

et pour la partie variable :

- 0,45 €/m<sup>3</sup> d'eau rejetée dans le réseau d'assainissement. Les exploitants agricoles bénéficieront d'une exonération de la redevance sur les volumes d'eau non rejetés dans le réseau d'assainissement dans la mesure où ils font l'objet d'un comptage spécifique.

### REDEVANCE DES BIENS DE SECTIONS

Monsieur le maire rappelle la délibération du conseil municipal du 29 août 2000 qui fixait le montant de la redevance des biens de sections : 38.11 € l'hectare cultivée.

Il propose de réactualiser cette redevance.

Où l'exposé du maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide d'augmenter le tarif de la redevance des biens de sections en le portant à 50€ l'hectare cultivée.

## TAUX DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES – ANNEE 2006

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2006 à chacune des 3 taxes directes locales, décide à l'unanimité de fixer les taux suivants qui seront portés au cadre 3 « Taux votés » de l'état intitulé « Etat de notification des taux d'imposition de 2006 » :

- Taxe d'habitation	4.55 %
- Taxe sur le foncier bâti	8.22 %
- Taxe sur le foncier non bâti	66.34 %

## DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE MULTIMEDIA

Monsieur le Maire rappelle que depuis deux ans, la salle multimédia fonctionne provisoirement dans un local situé au 2ème étage de l'ancien couvent. Aujourd'hui, il souligne que le bilan est très positif grâce au dynamisme de l'association Cyber Cantou qui anime cette structure en partenariat avec la mairie.

A l'occasion de la réalisation du projet de réhabilitation de l'ancienne école en médiathèque et espace multimédia, la commune d'Arviu a déposé sa candidature pour intégrer le réseau Cyber-base Midi-Pyrénées. Par courrier du Conseil Régional en date du 30 mars 2006, nous étions informé que notre candidature avait été retenue ainsi que l'accord d'une subvention de 11 200 € (1000 € pour la création de l'espace du Réseau Cyber-base et 1 200 € pour l'abonnement au portail Cyber-base org).

Monsieur le Maire expose qu'il est souhaitable d'inscrire une partie des crédits nécessaires au développement de cette Cyber-base au budget primitif 2006 pour permettre l'acquisition du matériel informatique supplémentaire pour équiper la salle multimédia. Aussi, il propose de solliciter le Département pour une subvention complémentaire.

Il propose le plan de financement suivant :

Equipements informatiques, logiciels	26 490.00 € HT	(inscrit au BP 2006)
Câblage, mobilier, ....	10 000.00 € HT	(à inscrire au BP 2007)
<b>Montant</b>	<b>36 490.00 € HT</b>	
Subvention Région	11 200.00 €	
Subvention Département	10 000.00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'inscrire au Budget Primitif 2006, la somme de 26 490.00 € et
- approuve le plan de financement prévisionnel proposé,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération.

## AVENANT BAIL SAMMAE

Monsieur le maire rappelle les termes du bail signé entre la commune et la SAMMAE concernant la location de locaux au bâtiment Sainte-Famille (ancienne école d'Arviu). Des travaux sur ce bâtiment étant programmés, il propose de reloger la SAMMAE au presbytère. Ainsi, la surface occupée sera plus importante.

Monsieur le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cet avenant et en conséquence sur le prix du loyer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ACCEPTE de passer un avenant au bail avec la SAMMAE, qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2006,
- FIXE le loyer à 315 € par trimestre, révisable tous les ans,
- AUTORISE monsieur le maire à signer cet avenant.

## BUDGET PRINCIPAL 2006 – AFFECTATION DU RESULTAT 2005

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2005 du budget principal. Il rappelle le résultat constaté sur le compte administratif 2005 ;

- excédent de fonctionnement :	126 301.04 €
- déficit d'investissement :	21 768.83 €
- solde déficitaire de reste à réaliser :	130 398.82 €

Monsieur le Maire propose d'affecter au Compte 1068 le montant de l'excédent de fonctionnement soit 126 301.04 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, approuve et autorise l'affectation du résultat 2005 au budget principal de la commune.

### VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2006

Monsieur le Maire soumet la proposition de budget primitif 2006 élaborée par la Commission des Finances. Il présente en détail les documents.

#### BUDGET PRINCIPAL

La section de fonctionnement s'équilibre à 619 744.67 €.

Dépenses :

C/011 Charges à caractère général	183 762.00 €
C/012 Charges de personnel	212 605.00 €
C/65 Autres charges de gestion courante	94 985.84 €
C/66 Charges financières	19 516.62 €
C/67 Charges exceptionnelles	1 500.00 €
C/022 Dépenses imprévues	20 000.00 €
C/023 Virement à la section d'investissement	87 375.21 €

Recettes :

C/70 Produits des services	13 100.00 €
C/73 Impôts et taxes	231 238.67 €
C/74 Dotations et participations	313 146.00 €
C/75 Autres produits gestion courante	35 000.00 €
C/013 Atténuation de charges	27 160.00 €
C/77 Produits exceptionnels	100.00 €

La section d'investissement s'équilibre à 1 066 289.45 €.

Les dépenses d'investissement réparties en opérations représentent 273 683.49 € + 653 484.70 € de restes à réaliser. Le remboursement en capital de la dette s'élève à 59 352.43 €. La somme de 10 000.00 € est inscrite en dépenses imprévues.

En ce qui concerne les recettes affectées à des opérations, elles s'élèvent à 66 980.00 € + 349 085.88 € de restes à réaliser. Le FCTVA représente environ 26 000.00 €.

Pour plus de détails les documents budgétaires sont consultables en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, le budget primitif 2006 présenté par Monsieur le Maire.

### BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT 2005

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2005. Il rappelle le résultat constaté sur le compte administratif 2005.

- excédent de fonctionnement	31 962.11 €
- déficit d'investissement	1 203.17 €
- solde des restes à réaliser	0 €

Monsieur le Maire propose l'affectation suivante :

C/002 Reprise du résultat de fonctionnement	30 758.94 €
C/1068 Réserves	1 203.17 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, approuve et autorise l'affectation du résultat 2005 au budget assainissement 2006.

### VOTE DU BUDGET ANNEXE M 49 – ASSAINISSEMENT 2006

La section de fonctionnement s'équilibre à 75 758.94 €.

Dépenses :	
C/011 Charges à caractère général	3 000.00 €
C/012 Charges de personnel	5 200.00 €
C/66 Charges financières	8 000.00 €
C/68 Dotations aux amortissements	21 000.00 €
C/022 Dépenses imprévues	1 000.00 €
Recettes :	
C/70 Redevance assainissement	19 500.00 €
C/74 Subvention d'exploitation	2 300.00 €
C/75 Autres produits de gestion courante	2 000.00 €
C/77 Produits exceptionnels	21 000.00 €

La section d'investissement s'équilibre à 59 562.11 €

En dépenses, deux opérations sont prévues pour un montant de 21 694.87 €.

Le remboursement du capital de la dette représente 15 664.07 €.

Le Conseil Municipal ouï cette proposition, et approuve à l'unanimité des voix, le budget annexe Service Assainissement de l'année 2006.

### BUDGET LOTISSEMENT 2006 ET AFFECTATION DU RESULTAT 2005

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2005. Il rappelle le résultat constaté lors du vote du compte administratif 2005 :

Déficit de fonctionnement	- 13 903.19 €
Solde d'exécution d'investissement	+ 37 144.37 €

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur SEGOND, Trésorier Municipal, qui informe l'assemblée qu'il convient de régulariser l'affectation du résultat afférente à l'exercice 2001. En effet, l'excédent de fonctionnement de 7 475.63 € a été affecté à tort à l'investissement sur le budget 2002 alors qu'il aurait dû être repris en fonctionnement. Par conséquent, il conseille de rectifier le report du compte 002 (Déficit de fonctionnement) de la façon suivante :

C/002 Déficit de fonctionnement reporté : 13 903.19 – 7 475.63 =	6 427.56 €
C/001 Solde d'exécution de la section d'investissement :	37 144.37 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve et autorise l'affectation proposée ci-dessus.

Monsieur le Maire présente le budget Lotissement 2006 qui est voté à l'unanimité des membres présents.

### BUDGET CCAS 2006 et AFFECTATION DU RESULTAT 2005

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2005 du budget CCAS. Il rappelle le résultat constaté sur le compte administratif 2005 :

- excédent de fonctionnement de :	634.67 €
-----------------------------------	----------

Monsieur le Maire propose l'affectation suivante :

- C/002 Reprise du résultat de fonctionnement	634.67 €
---	----------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, approuve et autorise l'affectation du résultat 2005 au budget CCAS 2006.

### VOTE DU BUDGET CCAS 2006

Monsieur le Maire présente le budget CCAS 2006 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents. La section de fonctionnement est équilibré à 634.37 €.

## BUDGET CAISSE DES ECOLES 2006 – AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 16 octobre 2001, le Conseil Municipal a autorisé la dissolution de la Caisse des Ecoles. Toutefois, il indique qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat (reliquat exercice 2001 d'un montant de 1.25 €). Il propose donc de reprendre cette somme au C/002 Résultat reporté du budget Caisse des Ecoles 2006.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, approuve et autorise cette affectation.

## VOTE DU BUDGET CAISSE DES ECOLES 2006

Monsieur le Maire rappelle que pour clôturer définitivement le budget Caisse des Ecoles, il convient de reverser l'excédent au budget principal de la commune. Il présente ensuite le budget pour l'année 2006 :

Section de fonctionnement

Dépenses

C/6522 Reversement excédent au budget principal	1.25 €
---	--------

Recettes

C/002 Résultat reporté	1.25 €
------------------------	--------

Le Conseil Municipal ouï cette proposition, et approuve à l'unanimité des voix, le budget Caisse des Ecoles de l'année 2006.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 H 45.

Ont signé les membres présents,